



Heures supplémentaires pour apprenti

Par **pikool**, le **07/07/2008 à 19:07**

bonjour ,
Je suis en apprentissage en maçonnerie ,taille de pierre et j'aurais voulu savoir je suis au 39 heures payer 35 h mais c'est 4 heures sont afaite pour avoir plus de vacances ce qui me va très bien et j'ai fais des heures supplémentaires environ une trentaines un peu plus mais mon patron ne me les payes pas j'ai été voir celui-ci pour lui demander pourquoi je n'avais pas eus mes heures payés .
Il me repond je vais regardé avec la comptable , et cette après-midi il vient me voir sur un chantier et me dit qu'il ne me payais pas celle-ci car quand je suis en cours (cfa) je ne fait que 35 heures et donc mes heures supplémentaires compense mes 39 heures abituelle au travail je ne trouve pas sa honnete de sa part car l'ecole reste l'école et le travail idem donc svp si vous pouvez m'eclairé sur ce sujet je vous serait reconnaissant .
amicalement anthony

Par **domi**, le **08/07/2008 à 16:10**

Le mieux serait de vous adresser à la chambre des métiers où à votre CFA. Avez vous plus ou moins de 18 ans ? Vous devriez néanmoins être payé en HP puisque le temps scolaire est considéré comme temps de travail .Domi

Par **pikool**, le **08/07/2008 à 20:58**

bonjour,
Je vous remercis pour votre reponse ,j'ai moin de 18 ans (1ere années). Je suis d'accord avec vous que le temps scolaire est considéré comme le travail mais si je pars dans ce contexte je lui doit des heures alors , puisque je suis au 35 heures au cfa et au 39 h dans

mon entreprise donc je ne trouve pas cela logique que mes heures en plus qui ne sont pas obligatoire donc si je n'en aurai pas fait il ne serait pas venu me voir pour me dire qu'il fallait que je rattrape mes 35h du cfa en faisant des heures supplémentaires .rnTout cela pour en revenir que j'ai fait des heures supplémentaires de mon plein gré pour avoir un peu plus d'argent et que je ne voit meme pas la couleur de mes efforts ,après les chefs d'entreprise disent que les jeunes ne sont pas motivé il faudrait peu etre qu'ils trouvent la cause .rn rn Merci d'avoir consacré du temps a me repondre je vais me renseigner au niveau de mon cfa mais bon maintenant je ne ferait plus d'heures supplémentaire comme sa c'est tout de suite réglé

Par **domi**, le **08/07/2008** à **21:10**

Je suis persuadée qu'il doit les payer ! Les heures de cours non rien à voir avec les heures d'entreprise ! tiens moi au courant mais je pense que tu auras gain de cause ! un petit rappel à l'ordre du CFA ou de la chambre des métiers dont tu dépends ne lui fera pas de mal ! Domi

Par **pikool**, le **09/07/2008** à **21:52**

merci le cfa est en vacance donc je verais cela plus tard mas bon c'est quand meme dommage de reglamé merci pour vos reponse a la prochaine

Par **domi**, le **09/07/2008** à **21:54**

Bienvenu dans le monde cruel du travail ! bonne continuation et bon courage ! Domi